

**Procès-verbal du conseil d'UFR du 05 février 2025 à 14h00**  
**Salle du conseil Maathai**

Etaient présents :

**Collège A**

- *Présent(e)s ou représenté(e)s* : M. FAIVRE, M. DEMARQUOY, M. JEGO, Mme LEBORGNE-CASTEL (procuration à Mr JEGO), Mme LELOUP-AMIOT, M. PELLENARD (procuration à Mme PUCEAT de 14h à 15h45), M. POINSSOT, Mme PUCÉAT (procuration à Mr PELLENARD à partir de 15h45), Mme RIEU-GUIGON, Mme VENNIN (procuration à Mr POINSSOT)

**Collège B**

- *Présent(e)s ou représenté(e)s* : Mme AIRES, M. ALVES (procuration à Mr RIALLAND), M. AMIOTTE-SUCHET, M. BELLENGER (procuration à Mme ROSNOBLET), Mme BESSON-BARD, M. COLLIN (procuration à Mme BESSON BARD à partir de 17h50), M. COLLINS, Mme KHIMOUN (départ à 18h), M. RIALLAND, Mme ROSNOBLET

**Collège des personnels BIATSS**

- *Présent(e)s ou représenté(e)s* : M. CARÊME (procuration à Mme CHLEMAIRE), Mme CHLEMAIRE, Mme GAETAN (procuration à Mme STEIMETZ), M. ROLLIN (départ à 17h00), Mme STEIMETZ

**Collège des usagers**

- *Présent(e)s* : Titulaires : M. GRENIER, Mme PHILIPPOT (procuration à M. GRENIER), M. SEGUIN (procuration à 16h50 à Mme FOURRIER), Mme COLFORT, M. PAUCHARD, Mme CHOUDJAYE  
Suppléants : M. CARNEIRO, Mme FOURRIER, Mme GODART, Mme LUGAND
- *Absent(e)s* : Mr TREPON (titulaire), Mme BBAYA, Mr CLERICE, Mr LAFENETRE (suppléants).

**Personnalités extérieures**

- *Présent(e)s* : Titulaires : Mme MACÉ (procuration à Mme RIEU-GUIGON), Mr BERGER (procuration à Mr FAIVRE) M. NAULIN (procuration à Mme AIRES), M. MONNOT (procuration à Mme KHIMOUN), Mme CHAMPROY  
Suppléants : Mme GASNE (procuration à partir de 16h à Mme CHAMPROY)

- *Excusée* : Mme BOISSON
- *Absent(e)s* : Mr BERTRAND, Mme LECHIEN-CHALONS

**Membres consultatifs**

- *Présent(e)* : Mme CLERGET, Responsable Administrative, Mme NICOLAS, responsable du département licence
- *Absent* : M. BATT, responsable du département LAS

**Membres invités**

- *Présent(e)s* : Mme CASAS Responsable de l'Antenne Financière, Mme TOUSSAINT Responsable du service scolarité, Mme BANUS, Secrétaire de direction

## 1) Présentation de personnalité extérieure

Le directeur d'UFR remercie Madame CHAMPROY d'avoir bien voulu accepter de siéger au sein du conseil et l'invite à se présenter puisqu'elle n'avait pas pu être présente lors du conseil du 13 janvier dernier.

Madame CHAMPROY, responsable nationale laboratoire au sein du groupe GEOTEC, précise qu'elle a étudié à l'Université de Franche Comté et est très heureuse de siéger au sein de ce conseil.

## 2) Approbation du PV du conseil du 13 janvier 2026

Suite à la remarque de Mr ROLLIN concernant les candidatures aux responsabilités de commissions limitées selon lui aux enseignants-chercheurs, Mme CLERGET a précisé que l'appel à candidature avait bien été diffusé aux EC et aux personnels BIATSS. Monsieur ROLLIN souhaite ajouter que sa remarque était liée au fait qu'un mail a été envoyé le 17 décembre par le secrétariat de l'UFR dans lequel il était noté que les enseignants-chercheurs des collèges A et B intéressés par la responsabilité d'une commission étaient invités à envoyer une lettre de candidature, ce qui sous entendait que les personnels BIATSS et les étudiants n'étaient pas invités à candidater.

M.CAREME demande que le nom de Zélie Garel apparaisse dans le PV et sollicite la lecture de la réponse du cabinet du président suite à la transmission par ses soins de son courrier (lu lors du précédent conseil) : « propositions de M. Carême à présenter en interne à l'UFR, afin que celles-ci soient débattues et formulées officiellement par les circuits et règles internes à l'établissement, la présidence ne pouvant se saisir d'initiative individuelle, surtout sur des sujets sensibles comme celui-ci ».

Le directeur d'UFR précise que la demande de création d'une nouvelle commission sera à discuter dans le cadre du réexamen des missions de chaque commission.

Le directeur soumet le PV au vote :

**Unanimité (38 pour)**

## 3) Informations du Directeur d'UFR

### 3.1. Elections dans les départements

Des élections partielles dans les départements SAVAN et ETEC ont été organisées le jeudi 15 janvier dernier. Aucune candidature n'a été reçue dans le collège BIATSS/ITA dans le département ETEC ni dans le collège usagers du département SAVAN. Monsieur Louis SACLIER, unique candidat du collège usagers dans le département ETEC et étudiant en M1 STPE parcours SEME a été élu.

### 3.2. Proposition de plantation d'un arbre pour Zélie GAREL

Lors du dernier conseil, M. CARNEIRO avait demandé si un hommage (autre qu'une minute de silence) serait organisé par l'UFR suite au décès de cette étudiante en janvier dernier. Après réflexion, une proposition de plantation d'un arbre a été soumise par une collègue. Le directeur d'UFR apprécie cette idée et reste ouvert à toute autre proposition qui sera étudiée en conseil avant d'en informer la famille.

M.PAUCHARD mentionne que le sujet a été évoqué en conseil central. Le président a fait état d'une information du directeur d'UFR sur le fait que la formation était peut-être trop isolante car les groupes de TD changent.

Le directeur mentionne ne pas avoir évoqué l'isolement en ces termes avec le président, mais il a en revanche pu mentionner son impression d'une filière LAS très concurrentielle entre les étudiants de par leur perception des enjeux associés à l'objectif de rejoindre une deuxième année d'études de santé..

### 3.3. Déploiement de SIFAC +

Des ateliers et réunions associant la direction de l'UFR, des laboratoires, la responsable (référente SIFAC +) et les gestionnaires de l'antenne financière ont été organisés. Un des changements de SIFAC + concerne notamment la signature des bons de commande qui se fera dorénavant en ligne et non plus sur papier. La reprise des commandes est prévue le 16 février.

### 3.4 Préparation du Dialogue d'Objectifs et de Moyens pour 2027

Des rencontres sont prévues très prochainement avec chaque directeur de laboratoire en amont des commissions afin que ces derniers exposent leurs objectifs et orientations dans le domaine RH.

### 3.5. Référents VSS étudiants

Le service « vie étudiante » a lancé le 15 janvier dernier un appel à candidature auprès des étudiants de l'UFR SVTE. Aucune candidature n'a été reçue, donc il est demandé si l'UFR peut cibler certains étudiants ou étudiantes.

Mme CLERGET précise que la fonction est assortie d'un contrat étudiant de 60h par année universitaire (non cumulable avec un autre contrat étudiant ou une allocation de recherche).

Le directeur d'UFR mentionne à l'intention des étudiants qu'une formation est certainement organisée auprès des référents et que ceux-ci s'insèrent dans un réseau à l'échelle de l'université.

### 3.6. Questionnaires étudiants

Le directeur d'UFR informe que la cellule juridique a été sollicitée concernant le souhait d'élus du collège usagers de diffuser une enquête auprès des étudiants pour aborder certains sujets et besoins en conseil d'UFR. Il précise également que les représentants des listes étudiantes n'ont pour l'instant pas réussi à trouver un accord pour la création d'un questionnaire unique, comme suggéré en conseil le 13 janvier dernier.

La cellule juridique a répondu dans les termes suivants : « *pour la diffusion de cette enquête, il est indispensable que l'UFR conserve une maîtrise complète de la diffusion. Les listes ne doivent en aucun cas être transmises aux responsables de listes, et l'envoi doit être réalisé exclusivement par l'UFR.*

*Même si celle-ci n'est pas impliquée dans l'élaboration du contenu, une validation préalable du message apparaît nécessaire afin de s'assurer de l'absence de finalité commerciale, de la proportionnalité de la sollicitation et du respect des principes de loyauté et de transparence à l'égard des étudiants.*

*S'agissant du questionnaire, les responsables de listes en sont responsables. Il convient donc de vérifier avant toute diffusion qu'une mention d'information est bien prévue, que la participation est strictement facultative, que les données collectées sont limitées au nécessaire et que les résultats destinés à être partagés sont anonymisés. A défaut de ces garanties, la diffusion exposerait l'université à un risque de coresponsabilité. »*

Mme PUCEAT demande dans quel délai le questionnaire pourrait être envoyé.

Le directeur rappelle qu'il avait demandé aux responsables de listes d'essayer de présenter un questionnaire commun pour fin janvier. L'envoi pourrait être envisagé mi-février si la cellule juridique apporte des précisions sur la mention d'information évoquée.

M.GRENIER exprime son inquiétude car le temps passe et il ne souhaite pas que cela soit envoyé en fin d'année universitaire mais le plus tôt possible pour répondre au mieux aux besoins des étudiants. Il précise que le questionnaire créé par les représentants de sa liste est prêt depuis plusieurs semaines.

Mme PUCEAT pense qu'il faut fixer la date de remontée du ou des questionnaires.

Le directeur d'UFR pense qu'un délai d'une dizaine de jours est souhaitable. Le sujet est en cours de traitement avec la cellule juridique et tout est mis en œuvre pour que la diffusion du questionnaire puisse être faite au plus tôt.

#### 4) Mise en place des commissions et du bureau

##### ♦ Election des directeurs-adjoints

Le directeur d'UFR précise que la cellule juridique a été consultée sur les modalités d'élection, lesquelles seront exposées par Mme CLERGET. Au préalable, il souhaite expliquer pourquoi il propose Claire ROSNOBLET et Mickael RIALLAND comme directeurs-adjoints. Ces deux collègues ont déjà démontré leur implication et leur investissement pour l'UFR et, même s'il peut y avoir des écarts de point de vue, la confiance existe. L'un des directeurs-adjoints serait en charge du « contrat social » au sein de l'UFR, par exemple sur le thème de l'égalité femmes/hommes, et l'autre gèrerait le volet pédagogique et la soutenabilité, ainsi que l'évolution de l'offre de formation. Même avec un champ d'action privilégié, ils seraient interchangeable, par exemple pour représenter l'UFR à des réunions. Il rappelle que le dialogue autour de l'offre de formation est ouvert, et qu'aucun sujet n'est tabou, les instances de l'UFR sont justement là pour discuter de tous les points concernant notre fonctionnement. Il rappelle également que l'offre actuelle est issue d'un processus de discussion très ouvert à l'UFR lors de nombreuses réunions, mais que sa mise en œuvre a pu générer quelques problèmes de communication, du fait du souhait de certains d'épargner du travail aux autres ou en raison de l'urgence. La mise en œuvre est de toute façon à aménager en s'appuyant sur un dialogue franc et constructif, dans l'intérêt de tous. Il fait confiance à ces deux collègues pour notamment participer à ce dialogue et soumet sa proposition au vote.

Madame CLERGET informe l'assemblée que l'article 18 des statuts de l'UFR donne des précisions sur l'élection des directeurs-adjoints.

*« Les Directeurs(trices)-adjoint(e)s sont élu(e)s après chaque renouvellement du Conseil Plénier et /ou après chaque élection du (de la) Directeur(trice) d'UFR, sur proposition du (de la) Directeur (trice) d'UFR, parmi les membres du Conseil de l'UFR, au scrutin plurinominal, à la majorité absolue des votants pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour les tours suivants. »*

Elle a également contacté la cellule juridique pour plus de précisions.

*Le scrutin plurinominal a pour objet d'élire plusieurs candidats à l'occasion du même processus électoral. A la différence d'un scrutin de liste, à l'occasion du dépouillement, il est procédé à un décompte individuel des voix obtenues par les candidats nonobstant la présence de plusieurs noms sur un bulletin de vote unique.*

*A partir de ce constat, il semble possible pour un électeur de rayer un nom sur le bulletin de vote sans que cette circonstance ne conduise à la nullité dudit bulletin. Si les deux noms sont rayés sur le bulletin de vote, il s'agit d'un bulletin nul. Un candidat élu le reste même si la 2<sup>ème</sup> personne proposée ne l'est pas.*

Le directeur d'UFR souligne que la majorité absolue des votants est requise (et non la majorité absolue des suffrages exprimés), donc les bulletins blancs ou nuls sont pris en compte.

Résultats : cf. annexe

##### ♦ Election des responsables des commissions

Avant de débiter les élections suivantes, Madame CLERGET informe que le titre III article 1 du règlement intérieur de l'UFR précise les modalités de candidature et de vote pour les responsables et membres des commissions.

*« Le conseil élit en son sein, par vote à bulletin secret, le responsable de chacune des commissions, après appel à candidature effectué par le directeur d'UFR.*

- Le conseil élit, par vote à bulletin secret, **les membres des commissions**, après appel à candidature effectué par le directeur d'UFR auprès de tous les personnels éligibles et des étudiants de l'UFR, membres du conseil ou non. Pour la commission des personnels, seuls les personnels universitaires sont éligibles.

*Le directeur d'UFR et les directeurs-adjoints sont membres de droit des commissions. »*

Le mode de scrutin appliqué est le suivant : majorité absolue des suffrages exprimés lors du premier tour puis majorité relative lors des tours suivants, ce qui signifie que le candidat qui a obtenu le plus de voix est élu au second tour. En cas d'égalité, à défaut d'une règle prévue en amont de l'élection, organisation de tours supplémentaires jusqu'à l'apparition d'une majorité au profit d'un candidat.

Les candidats et candidates aux fonctions de responsables de commissions sont invité.es à exposer leurs motivations. Le directeur lit la lettre de motivation envoyée pour ceux qui sont absents. Il remercie celles et ceux qui ont assumé les fonctions de responsables de commissions lors du précédent conseil.

Résultats : cf. annexe

♦ **Elections des membres des commissions**

Résultats : cf. annexe

♦ **Elections des membres du Bureau**

Le directeur d'UFR explique qu'il n'a pas été aisé de confier des missions au Bureau par le passé car les commissions traitent la plupart des questions. Il a déjà deux thèmes à lui confier pour l'avenir : l'analyse de chaque profession de foi déposée lors du renouvellement du conseil pour retenir quelques propositions pouvant être mises en œuvre rapidement et l'actualisation du règlement intérieur pour revoir les contours de chaque commission, notamment.

Résultats : cf. annexe

♦ **Elections de 2 représentants étudiants du cycle licence pour siéger au conseil du département licence**

Résultats : cf. annexe

## 5) Questions financières

♦ **Cotisation CDUS 2026**

Le directeur d'UFR explique que la Conférence des Directeurs d'UFR Scientifiques permet aux directeurs d'UFR d'échanger entre eux au plan national sur divers aspects liés au fonctionnement d'une UFR scientifique et donc d'avoir un partage d'expérience ainsi que des discussions sur des sujets d'actualité communs, par exemple sur les modalités de construction du nouveau master M2E, ou l'avenir des LAS. L'adhésion implique une cotisation institutionnelle de 475 € et une cotisation personnelle dont il s'acquitte.

**Unanimité (38 pour)**

♦ **Tarifs DimaCell**

Cette plateforme située à l'INRAE actualise périodiquement ses tarifs de prestations. Le tableau proposé porte sur l'année 2026.

**Unanimité (38 pour)**

♦ **Concours « Faites de la Science »**

Le concours « Faites De La Science », organisé conjointement avec l'UFR sciences et techniques, permet à des collégiens et lycéens de préparer un projet scientifique et de le soumettre à un jury. L'équipe gagnante participe ensuite au concours national. La présentation des projets au jury est organisée et gérée en alternance avec l'UFR ST ; cette année l'événement se passera à l'UFR SVTE qui gèrera également le budget, le mercredi 1<sup>er</sup> avril. Des partenaires publics et privés apportent des financements ou fournissent des lots.

**-Autorisations de recette liée à ce concours**

- Société Chimique de France : 300 €
- Société Française de Physique : 200 €

**Liste des subventions aux établissements scolaires :**

<b>Aide au montage de projet</b>	
1- Collège Clos de Puilly -Dijon 21- Ramesh Sarma	200,00 €
2- Collège Clos de Puilly -Dijon 21- Ramesh Sarma	200,00 €
3- Collège Le Chapitre -Chenôve 21- Nicolas Pommier	200,00 €
4- Collège Le Chapitre -Chenôve 21- Nicolas Pommier	200,00 €
5- Collège Marcel Aymé -Marsannay 21 - Elodie Maire	200,00 €
6- Collège Bréart -Mâcon 71- Christine Poissonnier	200,00 €
7- Collège Jean Moulin -Marcigny 71- Stéphane Buguet	200,00 €
8- Collège Marie Noël -Joigny 89- François Thomas	200,00 €
9- Collège Stéphane Mallarmé -Sens 89- Vincent Devaux	300,00 €

La différence de montant s'explique par la non-participation du dernier collège au concours « C Génial ».

**Unanimité (38 pour)**

**6) Conventions**

- ♦ **Convention de coopération relative au cycle préparatoire intégré entre l'Université Bourgogne Europe (UBE) et l'Institut Agro Dijon (IAD) Année 2024-2025 et Année 2025-2026**

Pour rappel, les étudiants CYPI suivent au semestre 1 les enseignements à Polytech puis au semestre 2 ceux de L1 SVTE et, en L2, les semestres 3 et 4 de la L2 SV.

Une nouveauté dans la convention est le calcul des coûts de fonctionnement (consommables, RH, chiffrage des cours dispensés à ces étudiants), ce qui donne une somme à verser par l'Institut AGRO à l'UFR SVTE.

Au niveau des heures, un décompte des heures assurées par les EC de l'UFR SVTE et par les enseignants de l'Institut AGRO est effectué et un paiement de la différence est réalisé par l'IAD.

Année 2024-2025

**Unanimité (38 pour)**

Année 2025-2026

Le vote est proposé sans estimation des coûts car non estimés pour l'instant.

**Unanimité (38 pour)**

♦ **Convention de reversement à l'OSU THETA 2026**

Il s'agit d'une convention récurrente. 18 900€ sont versés à l'UFR SVTE par l'UBE qui est co-tutelle de l'OSU THETA, lesquels sont ensuite transférés à l'Université Marie et Louis Pasteur. L'Observatoire des Sciences de l'Univers concerne le laboratoire Biogéosciences.

**Unanimité (38 pour)**

**7) Questions diverses**

Monsieur PELLENARD souhaiterait que les dates de réunion du conseil d'UFR soient communiquées plus en avance pour une meilleure organisation des membres du conseil.

Le directeur d'UFR répond qu'une plus grande anticipation sera recherchée mais que les dates de réunion du conseil sont dépendantes des échéances fixées par l'université, lesquelles sont rarement connues en avance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.

Dijon, le mardi 24 mars 2026

Le directeur d'UFR



Bruno Faivre